



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC KANEESH KUMAR DEVANOR MOUMOURTHY**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite faire découvrir aux élèves de fin des cycle 1, 2, 3, aux adultes des classes de jazz du Conservatoire communautaire et de l'école de danse d'Auchel, les différents styles de danses indiennes et les différentes musicalités,

Considérant que Kaneesh Kumar DEVANOR MOUMOURTHY, fondateur du premier crew Hip-Hop à Pondichéry (Inde), chorégraphe pour de nombreux shows TV, juge au sein des grandes écoles et collèges en Inde et enseignant de plusieurs disciplines de danses indiennes (Bollywood, Kuthu Dance) du free style et du street, donne depuis 2018 des cours principalement à Paris et dans le Nord de la France et anime des ateliers à destination des élèves des écoles de danse,

Considérant que le contenu des ateliers proposés par l'artiste correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Kaneesh Kuma DEVANOR MOUMOURTHY, domicilié à Arras (62000), 6 rue des Bouchers de Cité, ayant pour objet la mise en place d'ateliers les 11 et 12 janvier 2025 dans les locaux du Conservatoire sur les sites danse de Béthune et Bruay, autour des différents styles de danses indiennes et des différentes musicalités, à destination des élèves de fin de cycles 1, 2, 3 et aux adultes des classes de jazz du Conservatoire communautaire et de l'école de danse d'Auchel et ce pour un montant de 1 000 euros net de taxe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

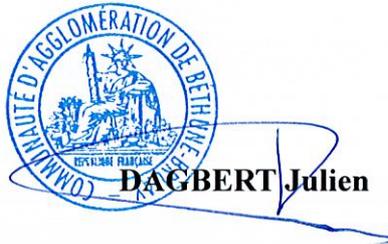
DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec Kaneesh Kuma DEVANOR MOUMOURTHY, domicilié à Arras (62000), 6 rue des Bouchers de Cité, ayant pour objet la mise en place d'ateliers les 11 et 12 janvier 2025 dans les locaux du Conservatoire sur les sites danse de Béthune et de Bruay, autour des différents styles de danses indiennes et des différentes musicalités, à destination des élèves de fin des cycle 1, 2, 3, aux adultes des classes de jazz du Conservatoire communautaire et de l'école de danse d'Auchel et ce pour un montant de 1 000 euros net de taxe.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 2.6. NOV. 2024

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 27 NOV. 2024

Et de la publication le : 28 NOV. 2024

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien